

## **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

### **Le gouvernement doit mettre un terme à la torture et aux assassinats d'opposants présumés**

*Index AI : AFR 62/006/01*

**Embargo : 28 mars 2001 (00 h 01 GMT)**

Amnesty International fait appel au nouveau président du Congo, Joseph Kabila, pour qu'il manifeste publiquement son engagement envers la défense des droits humains et le respect de l'état de droit en mettant immédiatement un terme aux tortures et aux meurtres des opposants présumés. L'organisation insiste également pour que des informations soient données au sujet des opposants présumés qui auraient été exécutés à la fin de l'année 2000 ou dont on ignore ce qu'ils sont devenus.

Dans le dernier rapport sur la République démocratique du Congo (RDC) publié ce jour et intitulé *Des rumeurs de conspiration donnent lieu à une violente répression*, Amnesty International affirme que plus de cent personnes originaires de la région du Kivu, dans l'est de la RDC, sont actuellement détenues au secret et risquent d'être torturées ou exécutées. La plupart d'entre elles sont incarcérées sans inculpation depuis la fin de l'année 2000 parce qu'elles sont soupçonnées d'avoir ourdi un complot visant à renverser le gouvernement. Plusieurs dizaines d'autres personnes ont été arrêtées après l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001. Amnesty International craint que certaines d'entre elles ne soient détenues arbitrairement uniquement parce qu'elles sont originaires de la région du Kivu.

« *La confirmation des informations selon lesquelles 11 ressortissants libanais ont été tués par des membres non*

*identifiés des services de sécurité vers la mi-janvier 2001 montre à quel point l'état de droit est violé en RDC* », ajoute Amnesty International.

Anselme Masasu Nindaga, soupçonné d'être au centre du complot présumé, est au nombre des personnalités qui ont été victimes de ces violences. Il avait fait partie de la coalition de groupes armés qui avait porté le président Laurent-Désiré Kabila au pouvoir en 1997. Après l'avoir niée, le gouvernement aurait récemment confirmé son exécution, sans toutefois donner davantage de précisions. Selon d'autres sources, Masasu et environ sept autres détenus auraient également été exécutés à la fin de novembre 2000 dans la province du Katanga, peut-être à l'issue d'un procès sommaire devant la *Cour d'ordre militaire* (COM).

Certains haut responsables de la RDC auraient, au minimum, fermé les yeux, et peut-être même été activement à l'origine de certaines de ces exécutions, apparemment dans le but d'éliminer toute opposition présumée à leur maintien au pouvoir.

« *L'assassinat d'opposants était devenu un instrument de la politique gouvernementale sous l'ancien président Laurent-Désiré Kabila. Le recours à la torture pour arracher des renseignements aux détenus était monnaie courante, de même que les châtiments arbitraires* », a déclaré Amnesty International. « *Tout en reconnaissant au gouvernement le droit de déférer à la justice toute personne soupçonnée d'une infraction pénale, nous craignons que ceux qui ont été arrêtés à la*

*suite du coup d'État présumé ou de l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila, ne puissent bénéficier d'un procès équitable s'ils sont traduits devant la Cour d'ordre militaire ».*

Depuis sa création en 1997, la COM s'est tristement illustrée par sa façon sommaire de rendre la justice, tenant peu compte des normes internationales d'équité. Plus de 200 prisonniers condamnés à mort par ce tribunal ont été exécutés depuis octobre 1997. Au moins 25 personnes, dont des civils, ont été condamnées à mort par cette juridiction au cours de l'année 2000, et on sait qu'au moins 35 ont été exécutées durant la même période, certaines dans les heures qui ont suivi leur procès. Aucune n'a eu la possibilité de faire appel. « *Nous exhortons une nouvelle fois le gouvernement à procéder à une réforme de la COM ou à la remplacer par un tribunal conforme aux normes internationales d'équité* ».

Afin de préserver l'intégrité physique de ces détenus, Amnesty International demande avec insistance au gouvernement de révéler immédiatement les noms et le lieu où se trouvent tous ceux qui sont actuellement détenus au secret en liaison avec le complot présumé ou l'assassinat et d'autoriser leurs proches, leurs avocats et leurs médecins à leur rendre immédiatement visite. Si

certains détenus qui avaient « disparu » de leur premier lieu de détention ont récemment réapparu, notamment Aimée Ntabarusha Mungu et son fils David Mulume, incarcérés à présent dans la prison centrale de Kinshasa, l'organisation de défense des droits humains s'inquiète de constater que l'on reste sans nouvelles de nombreux « disparus ».

Toutes les accusations de tortures et d'exécutions extrajudiciaires devront faire l'objet d'enquêtes exhaustives et impartiales, et les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels actes devront être traduites en justice, tandis que des réparations devront être accordées aux victimes ou à leurs familles. Des investigations devront également être menées au sujet de l'exécution extrajudiciaire des 11 ressortissants libanais à Kinshasa à la mi-janvier.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**